

littoral de la Colombie-Britannique. En fait, il n'y a aucune grande route dans ces régions.

Cette mauvaise politique du gouvernement est entrée en vigueur dans d'autres domaines également. Elle se trouve également dans la Loi sur l'aéronautique. L'attitude particulière que le gouvernement adopte à l'égard des frais aux usagers pénalise certaines régions du pays.

Nous parlons ici d'une facture de 800 millions de dollars pour les services de la garde côtière. Lorsque le ministre est venu pour la première fois devant le comité, il a dit que le gouvernement récupérerait 15 p. 100 des frais, ce qui signifie que les habitants de ces régions du pays, où il n'existe pas de réseau de transport important, devront supporter un fardeau financier de 120 millions de dollars. Ces personnes dépendent des transports aériens et maritimes. L'économie de leur localité dépend de ces modes de transport.

Je parle des gens du secteur de la pêche. Ils devront payer un droit au ministère des Pêches et des Océans car le prix des permis augmentera. Ils devront payer par ailleurs une taxe spéciale sur leurs prises. Ils devront payer des frais d'utilisation des aides à la navigation. Bien des pêcheurs de la côte ouest ont déjà eu des problèmes en mer. Dorénavant, ils devront payer le service de recherche et de sauvetage.

Il est temps de mettre un terme à cette idée ridicule d'imposer ces frais de façon désordonnée. Le secrétaire parlementaire s'en va malheureusement. J'espère qu'il reviendra pour écouter le reste de mon histoire sur les autres Canadiens qui seront touchés par ce projet de loi. Le tourisme est très important en Colombie-Britannique, région qui connaît d'énormes difficultés à cause de la récession. Si cette région dépend du tourisme, le gouvernement n'a vraiment pas fait grand-chose pour elle.

Les traversiers de la Colombie-Britannique coûtent déjà cher aux habitants de ces localités. Ils devront payer encore plus cher parce que le gouvernement va imposer des droits d'utilisation. C'est une très mauvaise chose. Cela va compromettre la croissance économique de ces localités.

L'industrie forestière de la Colombie-Britannique dépend énormément du réseau de transport maritime. Avec la hausse des frais et des droits d'utilisation du réseau de transport maritime, cette industrie aura encore plus de difficultés à survivre face à la concurrence américaine très serrée et au manque de soutien du gouvernement du Canada.

Il s'agit d'une mauvaise politique. Elle est punitive et discriminatoire et il faudrait l'abandonner immédiatement. De nombreux Canadiens résident dans les petits ports et les petites localités côtières. Il leur coûte très cher de vivre et de travailler dans ces régions. Le prix de la nourriture y est extrêmement élevé, de même que le prix des autres produits, qu'ils doivent payer de 30 p. 100 à 100 p. 100 plus cher que dans les grandes villes, à la condition de les trouver. Le gouvernement préconise pourtant l'imposition de droits supplémentaires.

Marine marchande du Canada—Loi

Cela n'aura pas beaucoup de conséquences pour les gens de Toronto, de Winnipeg ou de Montréal, mais dans les régions comme celles de Port Hardy, Campbell River, Port Alberni, Prince Rupert et d'autres petites localités côtières de la Colombie-Britannique, les répercussions seront très graves. Cela aura également de graves conséquences sur la côte du Labrador et de Terre-Neuve, de même que dans les provinces de l'Atlantique. Je m'étonne de voir le secrétaire parlementaire défendre avec tant de diligence une politique qui aura autant d'effets dévastateurs dans sa propre province.

Cette politique témoigne, une fois de plus, que le gouvernement ne sait pas trop où il va; sa main gauche ignore ce que fait sa main droite. Mon collègue fait signe qu'il n'a qu'une main droite en ce qui concerne sa philosophie et son approche.

Les questions posées au comité nous ont permis de constater qu'aucun des membres du gouvernement n'est vraiment conscient du fardeau considérable que ces différents droits imposent aux Canadiens. Ils doivent en payer en vertu de la Loi sur l'aéronautique, de la Loi sur la marine et de la Loi sur les pêches. Le gouvernement ne rate jamais une occasion de leur en imposer.

A mon avis, il serait utile qu'un agent du ministère des Transports étudie les répercussions de tous les droits à payer en vertu de la législation sur les ports et de la Loi sur la marine marchande, sans oublier les droits que l'on envisage d'instaurer pour les ports pour petites embarcations et les droits sur les prises dont on n'a pas tenu compte. Le gouvernement va saigner à blanc les pêcheurs et les Canadiens que l'industrie forestière fait vivre.

M. Forrestall: C'est ridicule.

M. Skelly: Le secrétaire parlementaire dit que c'est ridicule. S'il le désire, il est libre de faire des remarques intelligentes à cet égard.

Je voudrais répondre à l'un des arguments qu'il a invoqués. Le député d'Egmont (M. Henderson) a déclaré qu'environ 150 groupes avaient comparu devant le comité des pêches lorsque nous avons parcouru la côte ouest et la côte est. L'un des principaux sujets de discussion était le projet de loi C-75 auquel ils s'opposaient totalement. Ils s'attendaient à ce qu'il ait de graves répercussions sur leur niveau de vie personnel, sur celui de leurs localités et même sur l'ensemble de ce secteur.

J'exhorte le secrétaire parlementaire à réexaminer ce projet de loi et à tenir tête au premier ministre et aux membres de son caucus à l'esprit étroit qui veulent saigner les Canadiens à blanc de cette façon totalement injustifiée. C'est extrêmement grave et j'ai cru comprendre que le secrétaire parlementaire en était plus ou moins conscient. J'espérais qu'il allait intervenir pour faire supprimer de la loi cet article absolument inacceptable afin que nous puissions tous appuyer les éléments positifs de cette mesure. Le gouvernement a tort de vouloir imposer des droits d'utilisation. Il s'agit d'une mesure punitive et extrêmement discriminatoire.